

POLITIQUE D'ÉVALUATION DE L'UNFPA 2024



Aperçu | La politique d'évaluation est disponible sur unfpa.org/evaluation

A PROPOS DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION

La politique d'évaluation définit l'objectif et la portée de la fonction d'évaluation. Elle établit des principes et des normes clairs et définit les rôles et les responsabilités de la fonction d'évaluation. La politique sert de guide dans la planification, l'allocation des ressources, la gestion, la conduite et l'utilisation des évaluations.

La politique représente également une avancée substantielle dans le renforcement de l'indépendance et de la crédibilité de la fonction d'évaluation. A l'UNFPA, elle positionne l'évaluation comme un catalyseur essentiel pour conduire des actions fondées sur des données factuelles, dans le but d'obtenir de meilleurs résultats pour toutes les femmes et les filles.



INNOVATION



Nouvelle identité visuelle et changement d'appellation du Bureau d'évaluation, qui devient le "Bureau d'évaluation indépendant"



Renforcement de la collaboration entre l'évaluation et les autres fonctions de contrôle de l'organisation



Renforcement de l'indépendance, de la couverture et de la qualité des évaluations décentralisées et humanitaires

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION

- Basée sur un examen indépendant de la fonction d'évaluation par des pairs.
- Adaptée à l'évolution des contextes interne et externe.
- Alignée sur les normes et règles de l'UNEG en matière d'évaluation.
- S'applique à toutes les évaluations centralisées et décentralisées, y compris les évaluations de projets et les évaluations humanitaires.
- Met l'accent sur l'utilisation de l'évaluation pour la prise de décision, la reddition des comptes et l'apprentissage.
- Affirme l'engagement de l'UNFPA à renforcer les capacités des jeunes et à les impliquer de manière significative tout au long du processus d'évaluation.
- Tirer parti de l'innovation, y compris l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle dans l'évaluation.
- Continue à mettre l'accent sur les évaluations conjointes et celles à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que sur les évaluations multipartites et les partenariats intergénérationnels en vue du développement des capacités d'évaluation nationales.